

COLLECTE DES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES 2023-2024

GUIDE DE L'UTILISATEUR

FICHIER « EnerCEGEP 2023-2024 .xlsx »

Pour la collecte de données concernant la consommation et les coûts en énergie de votre établissement pour l'année scolaire du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, vous devez compléter le fichier « EnerCEGEP 2023-2024.xlsx ». Ce fichier se trouve sur le portail CollecteInfo ainsi que sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

https://www.quebec.ca/education/cegep/services/gestion-infrastructures-collegial#c120101

Ce fichier Excel comprend neuf feuilles de travail : une feuille d'information générale, sept feuilles portant sur les sources d'énergie, ainsi qu'une feuille « Compilation » qui fait le sommaire de chacune des sources d'énergie.

Feuille d'information générale

La feuille d'information générale indique la répartition des bâtiments de l'établissement par source d'énergie ainsi que la superficie totale des bâtiments.

Colonne Superficies « BRUTES – ÉNERGIE » au 30 juin 2024 (mètres² bruts) : Inscrire la superficie « BRUTE – ÉNERGIE » au 30 juin 2024, utilisée pour compléter le formulaire. Elle peut différer de celle déclarée dans le SILC 2023-2024 lorsqu'il y a un ajout ou un retrait d'espace depuis la date de la déclaration du SILC.

Colonne Superficies « BRUTES – ÉNERGIE » 2023-2024 selon le tableau du Ministère (mètres² bruts) : Inscrire la superficie 2023-2024 de votre établissement provenant de la Colonne H du tableau du Ministère intitulé ÉVOLUTION DES SUPERFICIES BRUTES – ÉNERGIE et joint à l'annexe 1 du présent guide. Cette superficie est aussi détaillée dans le tableau SILC « BRUT – Énergie » reçu par votre établissement.

Vous devez cocher les cases qui correspondent aux sources d'énergie émergente et renouvelable utilisées par l'établissement.





• Feuilles portant sur les sources d'énergie

Chaque feuille contient les renseignements relatifs à une seule source d'énergie pour une année scolaire.

La feuille intitulée « Élect » (électricité) contient 130 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de 4 pages.

La feuille intitulée « Gaznat » (gaz naturel) contient 63 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de 2 pages. **Veuillez prendre note que, pour cette source d'énergie, vous devez comptabiliser le coût du transport.**

La feuille intitulée « Maz2 » (mazout léger) contient 63 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de 2 pages.

Les feuilles intitulées « Gazprop » (gaz propane), « Vapeur » et « Maz5 » ou « Maz6 » (mazout lourd) contiennent 31 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de 1 page.

La feuille intitulée « Divers » contient 5 pages pour comptabiliser la consommation et les coûts par compteur ainsi qu'un sommaire de 1 page.

■ Feuille « Compilation »

On retrouve sur cette page le total général indiqué sur chaque page « Sommaire » pour chacune des sources d'énergie.

On peut y voir le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les principales sources d'énergie émettrices en tonnes d'équivalents CO₂.

Comment remplir le document

Chaque feuille du fichier est protégée par un mot de passe pour assurer l'intégrité des formules et faciliter la tâche des utilisateurs. Par conséquent, il est suggéré de déplacer le curseur à l'aide du tabulateur de façon à s'assurer que chaque cellule est remplie.

Nous attirons votre attention sur la feuille « Compilation » qui est entièrement automatisée. Aucune donnée n'y est saisie directement; les données proviennent des pages « Sommaire ».

Procédure

Pour ce qui est des autres feuilles portant sur les sources d'énergie, placez le curseur au début de la page 1 et appuyez sur le tabulateur. Le curseur est amené directement à la page 2,

dans les premières cellules à remplir, soit « N° compteur » et « Tarification ». Ces deux informations apparaissent sur vos factures, et M1 est un exemple de tarification à inscrire. Notez que pour inscrire le taux de conversion de la source d'énergie « Divers », vous devez remplir la cellule J28.

		PAGE	5
N° compteur Tarification			
Gigajoules/kwh	0,0036		

Pour fournir l'information relative aux bâtiments et aux blocs reliés au « N° compteur », inscrivez les noms (ou numéros) s'y rattachant qui ont été transmis au Ministère lors de votre inventaire SILC ou lors de l'ajout ou de la modification d'espace.

Bâtiment	
Blocs	

En ce qui concerne la feuille relative à la source d'énergie « Divers », vous devez spécifier la source d'énergie à la cellule K2 et son unité de mesure à la cellule J6. Procédez ensuite comme pour les autres feuilles.

Pour fournir l'information relative aux données énergétiques, vous devez saisir deux dates sur la première ligne. Pour toutes les autres lignes, le début de la période provient automatiquement de la fin de la période précédente. Le nombre de jours s'inscrit aussi automatiquement.

NOTE	: L'anne	ée doit (contenir	4 chiffi	res.										
Dat	Date de début		Date de fin		Date de fin		Date de fir		Date de fin				Consommation	Coût	Consommation
Α	М	J	Α	М	J	N ^b de jours	Kilowattheures	(\$)	Gigajoules						
2016	7	1	2016	8	1	31									
2016	8	1													

Par la suite, inscrivez la consommation selon l'unité de mesure appropriée (kilowattheures, mètres cubes, litres, etc.) et le coût lié à cette consommation.

Le coût à inscrire est celui qui apparaît sur vos factures et qui inclut les taxes, après tout rabais consenti par le fournisseur, <u>mais avant toute récupération de taxes</u>.

Les frais de retard ou autres ne sont pas admissibles.

Pour les rabais ou les ristournes consenties par le fournisseur, notamment pour les regroupements d'achats, veuillez inscrire le montant du rabais ou de la ristourne dans la feuille du compteur correspondant et fournir des renseignements dans la section commentaire.

Afin de respecter la notion d'exercice, l'inscription des factures du premier et du dernier mois pourrait faire l'objet d'un ajustement (voir note 2). Le Ministère désire obtenir la consommation est les coûts compris entre le 1^{er} juillet au 30 juin de l'année visée.

Note 1

Chacune des factures doit être inscrite sur une ligne distincte. Une compilation des données pour une année, sur une seule ligne, ne sera pas acceptée, sauf pour les ajustements estimés pour les locations (voir note 3).

Note 2

Lorsqu'une facture couvre une période qui débute avant le 1^{er} juillet ou après le 30 juin de l'année visée, vous devez faire un ajustement de la consommation et des coûts afin de respecter l'intervalle du 1er juillet au 30 juin. Pour effectuer l'ajustement, vous devez utiliser une méthode d'estimation par jours.

Exemple: une facture débute le 18 juin de l'année financière visée et se termine le 17 juillet. La consommation durant cette période de 30 jours est de 262 800 kWh pour un coût total de 24 000\$. On estimera donc une consommation de 8 760 kWh par jour (262 800 kWh / 30 jours) à 800\$ par jour (24 000\$ / 30 jours). On inscrira donc une consommation de 140 160 kWh (16 jours X 8 760 kWh) et de 12 800 \$ (16 jours X 800 \$) pour la période entre le 1er et le 17 juillet.

NOTE : l'année doit contenir 4 chiffres

Date	te de début		Date de fin		but Date de fin			Consommation	Coût	Consommation
Α	М	J	Α	М	J	N ^b de jours	Kilowatt-heures	\$	Gigajoules	
2020	7	1	2020	7	17	16	140 160	12 800,00 \$		
2020		ı 'I								
2020	7	17	2020							

Dans cet exemple, un ajustement de la dernière facture devra aussi être effectué. Pour chaque compteur, 13 lignes sont disponibles pour inscrire les factures.

Note 3

Dans le cas où un établissement loue ses locaux en propriété à un tiers, que les coûts en énergie relatifs au loyer sont inclus dans le bail, que le bail n'est pas à titre gracieux et que le bail a une durée de plus d'un an, la consommation et le coût en énergie du locataire doivent être exclus de la déclaration.

Un ajustement doit être effectué de la manière suivante : vous devez inscrire la consommation et le coût total pour le compteur dans une page et inscrire en négatif la portion relative au loyer dans la page suivante.

 N° compteur
 G1234556789
 PAGE
 5

 Tarification
 G

 GJ/kWh
 0,0036

Bâtiments

Bâtiment principal - 888 , Notre-Dame

Blocs

NOTE: L'année doit contenir 4 chiffres.

Date	Date de débu		Date de fin			Consommation	Coût	Consommation	
Α	Æ	J	Α	М	J	N ^{kr} * de jours	K₩h	(\$)	(GJ)
2016	7	1	2016	9	30	91	1800	226,20\$	
2016	9	30	2016	12	31	92	1920	241,28\$	
2016	12	31	2017	3	31	90	2504	314,67\$	
2017	3	31	2017	6	30	91	2 0 5 6	258,37\$	
TOTA	TOTAL			364	8 280	1040,51\$	30		

 N° compteur
 G1234556789
 PAGE

 Tarification
 G

 GJ/kWh
 0,0036

Bâtiments

500 Bâtiment principal - 888 , Notre-Dame - Espace en location - Café de la Dame

Blocs

NOTE: L'année doit contenir 4 chiffres.

Date	de d	débu Date de fin		Date de fi			Consommation	Coût	Consommation
Α	М	J	Α	М	7	N ^{kr} * de jours	K₩h	(\$)	(GJ)
2016	7	1	2016	9	30	91	(900)	(113,10 \$)	
2016	9	30	2016	12	31	92	(960)	(120,64 \$)	
2016	12	31	2017	3	31	90	(1252)	(157,33\$)	
2017	3	31	2017	6	30	91	(1028)	(129,18\$)	
TOTA	TOTAL			364	(4 140)	-520,25 \$	(15)		

Advenant le cas où la consommation et les coûts associés au locataire seraient difficiles à établir (par exemple, il n'y a pas de compteur spécifique pour le locataire), une hypothèse basée sur les superficies, une moyenne de la consommation et une moyenne du coût, doit être utilisée pour estimer les informations. Par exemple, un établissement possède une superficie totale de 65 000 m² et consomme un total d'électricité de 6 millions de kWh pour un coût total de 650 000 \$. On peut estimer la consommation de kWh au m² à 92,30 kWh/m² (6 millions de kWh/65 000 m²) et à un coût de 10 \$/m² (650 000 \$/ 65 000 m²). Si le locataire utilise une superficie de 100 m², on devra déduire une consommation de 9 230 kWh et un coût de 1 000 \$. L'ajustement peut être détaillé sur une seule ligne pour l'année.

De plus, les superficies louées doivent être exclues de la déclaration. Elles ne doivent pas être incluses dans les superficies inscrites dans la feuille d'information générale. Une explication peut être nécessaire.

Si la consommation énergétique d'un locataire est perçue par un compteur distinct et lui est directement refacturée, il n'est pas nécessaire d'inscrire les informations dans la déclaration. Toutefois, la superficie en location ne doit pas être incluse dans les superficies de la feuille d'information générale. Une explication peut être nécessaire.

Si le bail ne concerne pas des espaces plancher, par exemple, le bail d'une antenne de télécommunication installée sur le toit d'un établissement, aucun ajustement n'est à faire.

Le fichier « EnerCégep2023-2024.xlsx » fait l'objet d'une procédure d'audit spécifié par un professionnel en exercice. Une fois ses travaux terminés, l'établissement transmet (en format électronique) au plus tard le 1^{er} décembre 2024 à la Direction de la coordination des investissements du Ministère, par l'intermédiaire du portail CollecteInfo, les documents suivants :

- le formulaire « ÉnerCégep » (en version Excel),
- le rapport du professionnel en exercice sur l'application de procédures d'audit spécifiées (en version PDF).

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec la Direction de la coordination des investissements du Ministère de l'enseignement supérieur à l'adresse : infrastructures@mes.gouv.qc.ca.

Annexe 1 : Évolution des superficies BRUTES – ÉNERGIE (en mètres carrés)

	SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE 2022-2023		SUPERFICIE BRUTE ÉNERGIE 2023-2024
	G		Н
ABI	60 408,83	ABI-920000	60 408,87
AHU	90 259,35	AHU-913000	85 781,62
ALM	28 500,80	ALM-932001	28 500,75
AND	46 081,90	AND-929000	46 081,95
BAI	24 044,56	BAI-931001	25 465,56
BEA	26 652,64	BEA-937000	26 652,69
BOI	48 038,81	BOI-914000	48 038,80
СНА	54 640,12	CHA-936000	54 640,09
СНІ	68 649,39	CHI-932002	69 646,26
DAW	78 978,85	DAW-933000	78 978,85
DRU	23 979,22	DRU-907001	23 979,13
EDO	117 806,89	EDO-909000	117 899,62
FEL	17 770,53	FEL-932004	17 770,53
FOY	84 368,60	FOY-903000	84 369,38
FRA	64 465,02	FRA-926000	64 465,03
GAS	52 964,92	GAS-900000	52 964,92
GER	16 055,33	GER-939000	18 883,24
GRA	22 914,79	GRA-904001	22 914,74
HER	16 570,60	HER-919001	16 570,60
HYA	53 612,58	HYA-907003	53 612,61
JEA	46 573,57	JEA-908000	46 573,57
JER	59 542,53	JER-928000	59 542,44
JOH	72 028,80	JOH-935000	72 028,70
JON	82 276,20	JON-932003	82 276,21
LAN	98 510,25	LAN-940000	98 513,14
LAP	39 464,25	LAP-923000	39 464,19
LAU	62 272,05	LAU-912000	62 272,05
LEV	57 046,55	LEV-921000	59 016,01
LIM	88 407,55	LIM-902000	88 407,71
LIO	72 379,73	LIO-911000	72 379,73
MAI	63 971,57	MAI-916000	64 077,29
MAR	61 017,60	MAR-938000	60 943,69
MAT	31 116,86	MAT-927000	31 117,05
MON	76 446,57	MON-930000	75 899,60
OUT	64 854,03	OUT-919000	64 823,73
RIM	104 886,53	RIM-901000	104 885,19
RIV	40 623,90	RIV-922000	40 623,81
ROS	43 462,43	ROS-915000	43 462,32
SEP	17 221,00	SEP-931002	17 221,00
SHA	31 390,91	SHA-906000	31 390,94
SHE	77 947,18	SHE-904000	77 947,02
SOR	21 183,24	SOR-907002	21 183,22
THE	33 896,74	THE-924000	33 896,81
TRO	82 836,52	TRO-905000	82 836,77
VAL	42 839,38	VAL-918000	42 839,44
VAN	64 453,94	VAN-934000	64 453,94
VIC	60 589,37	VIC-925000	60 589,64
VIE	78 479,45	VIE-917000	78 479,33
TOTAL	2 672 482,43		2 674 769,78